AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-9-79171722

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

CPPAP N° 533 AD

ABONNEMENT ANNUEL :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
EDITION DE LA STATION DU NORD-PICARDIE

Rég. recettes D.D.A.
13 Grand-Place - ARRAS
C.C.P. : 5701.50 Lille

(Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme)

B.P.355 - 62026 ARRAS CEDEX - tel : (21) 23.09.35

Directeur-Gérant P. JOURNET

Imprimerie de la Station "NORD PAS-de-CALAIS PICARDIE"

BULLETIN n° 163 du 21 septembre 1979

60 Francs

ORGES D'HIVER - ESCOURGEONS :

Jaunisse nanisante

Cette maladie qui peut être très grave est transmise par les diverses espèces de pucerons des céréales, mais jusqu'à présent Rhopalosiphum padi est le principal vecteur lors des contaminations d'automne.

Les ailés proviennent de plantes, maïs, repousses de céréales, qui peuvent être des réservoirs de virus situés parfois à plusieurs kilomètres.

- Lutte : il n'existe pas de méthode de lutte directe contre le virus de la jaunisse. On cherchera donc à éviter l'inoculation des jeunes céréales soit par des techniques culturales, soit des moyens chimiques visant la destruction des pucerons vecteurs.

. Techniques culturales : éliminer les repousses de céréales, réservoirs de virus et de pucerons.

. Moyens chimiques : Ils s'inscrivent dans un processus de surveillance régulière des cultures dès leur levée.

Pour notre région, il se confirme depuis trois ans que le seuil d'intervention s'établit à 2 plantes sur 3 porteuses d'au moins 1 puceron (soit sensiblement 3 pucerons par plante en moyenne). On évalue ce seuil en observant 50 plantes au hasard dans la parcelle prises selon une diagonale

Les traitements sauf exception ne doivent pas être réalisés avant le stade 2-3 feuilles.

- Insecticides utilisables : actuellement aucun produit n'est encore autorisé à l'automne pour la lutte contre les pucerons vecteurs de la jaunisse nanisante de l'orge. Les traitements sont réalisés sous la responsabilité des agriculteurs.

Produits les plus réguliers au cours de ces dernières années :

Matière active	Spécialité	Concentration	Dose/ha
Bromophos	Necxion EC 40	360 g/l	1 L
	Sovinexion 25 EM	250 g/l	1,5 L
	Rhodianex	250 g/l	1,5 L
permethrine	Perthrine	250 g/l	0,16 L
	Ambush	250 g/l	0,16 L
fenvalerate	Sumicidine	100 g/l	0,25 L
decamethrine	Decis	25 g/l	0,2 à 0,3 l

39

.../...

Attention aux incompatibilités entre certains herbicides et insecticides. Eviter les mélanges et les applications trop rapprochées de ces deux types de produits (se renseigner auprès des Firmes).

- Situation actuelle sur maïs et repousses de céréales

Des sondages très récents réalisés dans un certain nombre de régions de Picardie traditionnellement touchées par les pucerons laissent voir qu'il n'existe pas de différences nettes entre les divers secteurs prospectés (Santerre, Ponthieu, Vimeu, région de Bray-sur-Somme, Plateau picard Nord et Sud, moitié sud de l'Aisne, Valois).

En toutes zones, la présence de pucerons est très exceptionnelle et il n'y a aucune colonie vivante sur feuilles de maïs ou repousses de céréales.

Le niveau de risque est actuellement très réduit, voire pratiquement nul.
Vous serez informés par la suite si le risque évolue sensiblement et justifie une surveillance attentive des cultures ou éventuellement une intervention.

ABONNEMENT à "PHYTOMA-DEFENSE DES CULTURES"

Le fait d'être abonné aux Avertissements Agricoles vous a valu jusqu'à ce jour, de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture, un certain nombre de documents phytosanitaires, et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des cultures".

A partir du ler janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement au moyen du formulaire ci-joint, à retourner à l'éditeur de Phytoma.
En effet, la réglementation de la Commission paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté explicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, nous avons toutefois décidé que tous les abonnés aux Avertissements bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement est fixé pour 1980 à 85,00 F. Si vous vous abonnez avant le 30 novembre 1979, vous bénéficierez du prix exceptionnel de 45,00 F. A partir du ler décembre et jusqu'au 31 décembre 1979, un prix de faveur de 60,00 F, vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation, elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'avertissements agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes. Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association RURALIA qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures. Une assurance avantageuse.

Si vous êtes Chef de poste ou correspondant de la Station d'Avertissements Agricoles, cette dernière note ne vous concerne pas. En effet la revue PHYTOMA vous sera encore servie gratuitement en 1980.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"NORD PAS-de-CALAIS PICARDIE"
J. PETIOT

C.P.P.A.P. N° 533 A.D

Imprimerie de la Station d'Arras
Directeur-Gérant : P. JOURNET